

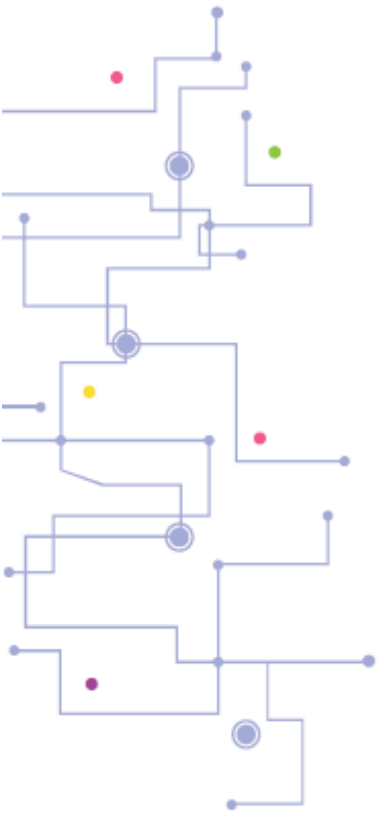


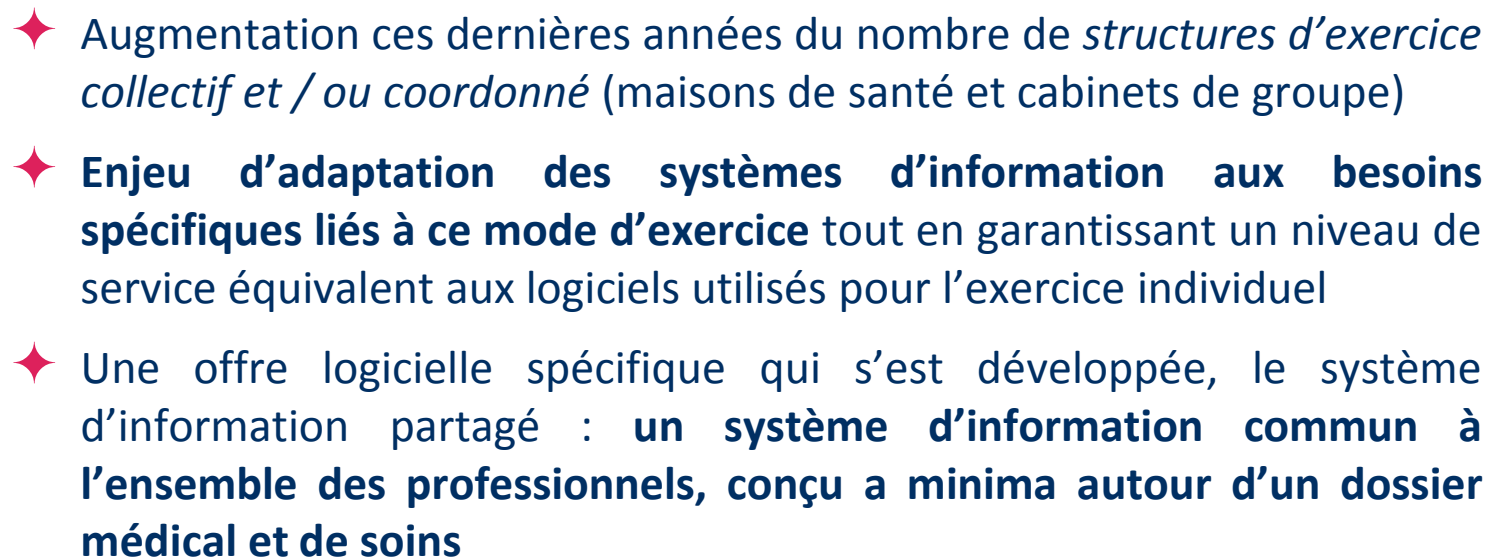
Systèmes d'information partagés pour les cabinets libéraux

Les principes d'un système d'information partagé

Marie COLLIN

Manager – PricewaterhouseCoopers







Un système d'information partagé : de quoi s'agit-il ?

1



- Répond aux **besoins liés à la pratique professionnelle individuelle** des acteurs

2



- Fonctionnalités **répondant aux besoins propres à l'exercice collectif, voire coordonné**

2.1



- Fournit des **fonctions support communes** et adaptées à l'organisation (ex: planification, agenda,...)

2.2



- Permet le **partage d'information** en lien avec la coordination des soins et le projet médical de la structure

2.3



- Fournit **des outils de gestion et de pilotage** tournés à la fois sur le suivi quantitatif mais également vers l'élaboration et l'évaluation d'indicateurs



Un système d'information partagé : pourquoi ?



✦ **Un potentiel de 250 cabinets de groupe, représentant plus de 1500 professionnels, souhaitent s'engager et développer un projet collectif, pour l'essentiel dans un cadre pluri-professionnel (80 %)**

Source URPS, Juil 2014



Un système d'information partagé : pourquoi ?

✦ Des SI porteurs de possibilités nouvelles au bénéfice :





Un système d'information partagé : une offre de logiciels diversifiée

- ✦ Une **offre logicielle pour les professionnels de santé libéraux très diversifiée et fragmentée** (191 logiciels différents utilisés par des PSL)
- ✦ Une **offre de logiciels dédiés à l'exercice collectif plus récente** s'est développée pour répondre aux besoins de ce mode d'organisation
 - ❖ Une offre qui a progressivement murie et s'est diversifiée
 - ❖ Une offre qui peut répondre aux **besoins des cabinets de groupe** portant un projet collectif

**Un besoin d'accompagnement exprimé par les équipes
dans le choix de leur système d'information partagé**



Création par l'ASIP Santé (agence française de la santé numérique),
à la demande du ministère de la santé, du label e-santé
« logiciel maisons et centres de santé »



Label e-santé V2 « Maisons et Centres de Santé » : qu'est-ce que c'est ?

- ✦ Un **repère simple et clair** sur les **garanties apportées par les logiciels pluriprofessionnels** pouvant être utilisés dans les maisons et centres de santé et par extension par toutes structures d'exercice collectif
- ✦ Un label **mis à jour en 2016** à partir d'une étude de terrain et de groupes de travail associant des professionnels de santé
- ✦ Un label qui atteste que le logiciel est conforme à un socle d'exigences

❖ Des **exigences fonctionnelles** pour :

Exercice professionnel individuel (ex : gestion des consultations, agenda, facturation,...)

Exercice collectif / coordination (agendas partagés, protocoles, gestion de réunions pluriprofessionnelles,...)

Pilotage et suivi de l'activité (requêtes standards, requêtes complexes,...)

Gestion de la structure (comptabilité, sécurité du SI, habilitations,...)

❖ Des **exigences sur la conformité des solutions à la réglementation** :

- Hébergement des données de santé à caractère personnel
- Dématérialisation des feuilles de soins et prescription médicamenteuse



Label e-santé V2 « Maisons et Centres de Santé » : qu'est-ce que c'est ?

- ✦ La gestion du volet médical du dossier patient
 - ❖ Dossier médical
 - ❖ Intégration des résultats d'examens diagnostiques
 - ❖ Informations médico-sociales
- ✦ La prescription de produits de santé et d'actes
- ✦ La gestion de l'exercice professionnel
 - ❖ Gestion de rappels liés à la prise en charge
 - ❖ Gestion de protocoles
 - ❖ Gestion de réunions pluriprofessionnelles
 - ❖ DMP-compatibilité, MSSanté,...

- ✦ Programmation des ressources : agenda,...
- ✦ Recueil d'activité :
 - ❖ Recueil, aide au codage
 - ❖ Facturation des actes
- ✦ Gestion des données (identito-vigilance, ...)
- ✦ Mobilité
- ✦ Gestion des annuaires
- ✦ Suivi de l'activité de la structure
- ✦ Sécurité du SI

Pour en savoir plus :

<http://esante.gouv.fr/services/labellisation/les-cles-pour-comprendre-le-label-e-sante>



Label e-santé V2 « Maisons et Centres de Santé » : les solutions labellisées

Editeur	Solution	Version labellisées *
AATLANTIDE	ACTEUR CS.FR	2.2.14.1
CEGEDIM LOGICIELS MEDICAUX	monLogiciel Medical.com	7.01
COMPUGROUP MEDICAL SOLUTIONS	AxiSanté MSP	3.18.0.0
ICT	Chorus	3.08
ICT	Mon Premier Chorus	V 3.08
IMAGINE EDITIONS	Hellodoc	5.70
MAIDIS	Maidis – Amies	3.35
MEDASSIST SAS	HYPERMED	20.16.023
MEDIMUST	Médimust	11.0
SILK Informatique	éo	8
WEDA	Weda	10.1



Label e-santé V2 « Maisons et Centres de Santé » : qu'est-ce que c'est ?



- ✦ Le label ne préjuge ni des aspects ergonomiques des solutions, ni des choix d'organisation, laissés aux préférences des utilisateurs.
- ✦ Le SI ne définit pas une organisation : on ne doit aborder le chantier d'informatisation de la structure qu'après avoir défini clairement l'organisation de la structure et son projet collectif.



- ✦ Le déploiement d'un système d'information partagé doit être considéré comme un **projet à part entière**.
- ✦ Ce chantier représente un **investissement significatif pour la structure** et une mobilisation des professionnels qu'il ne faut pas sous-estimer.